

Lotissement
" Le Hameau de Remoulouarn "
Rue de Remoulouarn -
PLOUDALMEZEAU


Terrains à bâtir

87 Boulevard de l'Europe 29200 BREST
tel : 02 98 37 24 34
e-mail : parcelliz@orange.fr

14 lots

PROGRAMME DES TRAVAUX

ARTICLE I - GENERALITES

L'aménageur s'engage à exécuter pour l'ensemble des douze lots, les travaux décrits ci-après pour assurer la viabilité de l'aménagement, dès notification qui lui sera faite de l'approbation municipale.

Les plans annexés au dossier de lotissement complètent le présent programme des travaux :

- le plan topographique : pièce n°2
- le plan de Composition : pièce n°3
- le plan des réseaux : pièce n°4
- le plan des profils : pièce n°5

Préambule:

Le présent programme des travaux porte sur l'aménagement intérieur du lotissement.
Tous les travaux devront être conformes aux prescriptions et cahier des charges en vigueur sur la commune de PLOUDALMEZEAU.

On porte l'attention des entreprises sur l'objectif de L'Aménageur :
la voirie sera rétrocédée à terme au domaine public communal.

Ordures ménagères:

Les ordures ménagères seront ramassées par les services communautaires.
Les Acquéreurs devront les déposer à l'entrée de leur lot. Sauf avis contraire des services.

CHAPITRE PREMIER : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES VOIES

La voirie de desserte du lotissement « Le Hameau de Remoulouarn » sera réalisée en deux phases

ARTICLE 1 - TRAVAUX DE PREMIERE PHASE - VOIRIE ET ALVEOLES DE STATIONNEMENT

- Les terrassements généraux nécessaires à l'établissement du fond de forme
- Préalablement à la construction de la voie, seront exécutées toutes les tranchées nécessaires à la mise en place des canalisations des divers réseaux et aux branchements des lots
- Remblais pour atteindre la cote fond de forme avec des matériaux de fond de carrière ou du déblai sain
- La couche de forme en T.V 0/63 ou 0/80 sur une épaisseur minimum de 30 cm.
- La couche de fondation en T.V 0/31.5 sur une épaisseur de 20 cm.

ARTICLE 2 - TRAVAUX DE DEUXIEME PHASE (Après la construction des habitations)

1°) – CHAUSSEE Voie principale (matériaux de classe A)

Finition de chaussée par la mise en place de :

- Pose d'une bordure T2 préfabriquée en limite basse de voirie.
- Pose d'une bordure P1 ou d'un solin en protection des espaces plantés le long de la voirie
- Pose d'un solin en limite haute de la voirie et en partie haute des stationnements, des plantations.
- Enrobé à chaud 0/10 dosé à 120 kg/m² sur la partie circulé
- Enrobé à chaud 0/10 dosé à 150 kg/m² dans les virages.

2°) – TALUS LE LONG DE LA RUE JULES FERRY

- Talutage pour rattrapage du niveau autour de la parcelle ZB n° 831
- Mise en place d'une bâche en tête de talus et sur les flancs

CHAPITRE DEUXIEME : RESEAUX HUMIDES

ARTICLE 1 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Le réseau sera réalisé en Ø 90 dans le lotissement « **Le Hameau de Remoulouarn** » muni d'une purge en bout de réseau.

Branchements particuliers des lots individuels :

- une canalisation PVC Ø 19.5/25 et un bouchon d'extrémité
- un robinet de prise en charge sur voirie
- un tube allonge en fonte
- une tête de bouche à clé
- un coffret

Les acquéreurs devront s'y raccorder après avoir pris contact avec la régie des eaux de PLOUDALMEZEAU.

ARTICLE 2 : EAUX USEES

Il n'existe pas de réseau existant permettant de s'y raccorder.

Une étude de sol diligentée par l'aménageur a été faite.

Les acquéreurs devront tenir compte des solutions proposées pour l'assainissement individuel (à la charge de l'acquéreur).

ARTICLE 3 : EAUX PLUVIALES

Le réseau n'existe pas dans la rue de Remoulouarn.

- L'Aménageur posera dans la voie nouvelle une canalisation Ø 315 PVC CR8 depuis des grilles vers un bassin d'infiltration avec trop plein vers le fossé rue de Remoulouarn.

Ce réseau absorbera les eaux de voiries .

Les acquéreurs des lots devront évacuer leurs eaux de toitures, accès ou parking vers des puits d'infiltration (à leur charge) dans leur lot avec un trop plein vers le réseau.

ARTICLE 4 : BASSIN DE RETENTION/INFILTRATION

BASSIN ENTERRE

Ces travaux consistent à réaliser un bassin enterré sous la voirie.

- Le regard amont sera RP1 fe : 9,37 m
- Le regard aval sera RP2 fe : 9,37 m
- Volume : 15 m³

L'arrivée des eaux pluviales se fera par les grilles vers les regards amont RP6-RP5-RP4-RP3.

L'eau cheminera dans une buse Ø 1000 et sera évacué par infiltration avec un trop plein vers le fossé.

Les travaux comprendront :

Les terrassements généraux jusqu'à la cote fond de forme : 8,87m

- L'évacuation des terres correspondant à l'excavation ;
- Mise en place d'un fond de forme en TV 20/40 ;
- Mise en place d'une buse Ø 1000 perforée ;
- Mise en œuvre de TV 20/40 autour de la buse et d'un géotextile ;
- Remblaiement pour atteindre la cote de fond de voirie.

ARTICLE 5 : PROTECTION CONTRE L'INCENDIE

La protection contre l'incendie sera assurée par le poteau incendie situé au carrefour des rues du Cleguer et Stréat-de-Pont-Ar-Choasi distant d'environ 300 mètres de l'entrée du projet.

ARTICLE 6 : RECOLEMENT

L'entreprise fournira un plan de récolement des réseaux AEP et EP après exécution au format AUTOCAD, deux jeux papier et un CD et un plan des ouvrages à l'échelle du 1/200^{ème}, rattaché en coordonnées Lambert 93 CC48 et le nivellement sera rattaché au NGF.

